

PERSONNES CIBLÉES	Projeteur en technique du bâtiment sanitaire CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 216 heures de cours.

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de planifier des installations d'alimentation en eau froide et en eau chaude complexes, des installations solaires thermiques, des installations de récupération de chaleur, des installations d'évacuation des eaux des biens-fonds, des installations de récupération d'eaux pluviales, des installations au gaz naturel et au gaz liquéfié ainsi que des installations à air comprimé. Vous êtes capable d'effectuer la planification en tenant compte de la rentabilité et de la protection incendie.

Sujets / objectifs

- 1. Systèmes d'alimentation en eau froide et en eau chaude**
 - 1.1. Vous planifiez des installations d'alimentation en eau chaude et en eau froide complexes en tenant compte des normes et directives (C5).
- 2. Installations solaires**
 - 2.1. Vous planifiez des installations solaires thermiques et les intégrez dans un projet (C5).
- 3. Systèmes de récupération de chaleur**
 - 3.1. Vous planifiez des installations de récupération de chaleur et les intégrez dans un projet (C5).
- 4. Systèmes d'évacuation**
 - 4.1. Vous planifiez des installations d'évacuation des eaux des biens-fonds complexes jusqu'au raccordement aux canalisations publiques en tenant compte des normes et directives (C5).
- 5. Récupération d'eaux pluviales**
 - 5.1. Vous planifiez des installations de récupération d'eaux pluviales en tenant compte des normes et directives (C5).
- 6. Systèmes d'installation au gaz naturel**
 - 6.1. Vous planifiez des installations au gaz naturel complexes en tenant compte des normes et directives (C5).

13.53 Planification et calculs

VERSION : 29.04.2015

7. Systèmes d'installation au gaz liquéfié

- 7.1. Vous planifiez des installations au gaz liquéfié en tenant compte des normes et directives (C5).

8. Systèmes d'installation à air comprimé

- 8.1. Vous planifiez des installations à air comprimé en tenant compte des normes et directives (C5).

9. Protection contre l'incendie

- 9.1. Vous interprétez correctement les prescriptions de protection incendie techniques édictées par les autorités et les intégrez de manière judicieuse dans la planification (C4).
- 9.2. Vous connaissez les prescriptions relatives à la protection incendie des bâtiments et les intégrez dans la planification (C3).

10. Rentabilité

- 10.1. Vous connaissez les bases du calcul de rentabilité et comparez plusieurs installations sur la base des coûts annuels (C4).
- 10.2. Vous analysez différents systèmes (installations, systèmes d'installation, etc.) et les comparez (C5).
- 10.3. Vous représentez le calcul de rentabilité de manière claire, donnez des conseils sur le choix des variantes et les présentez (C5).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit (16 heures) et oral (1 heure).

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.